



	Mâcon, le 02/04/24
Espace Duhesme 18, rue de Flacé 71026 MÂCON Cedex 9 Mél : def@saoneetloire71.fr	ROMANECHE THORINS RADIATIONS

Madame ou Monsieur le Maire de 'ROMANECHE THORINS

Conformément à l'article L 421-8 du Code de l'action sociale et des familles, je vous adresse ci-joint la liste des assistants maternels agréés domiciliés sur votre commune radiés pour arrêt d'activité ou retrait d'agrément depuis le début de l'année.

Je vous en souhaite bonne réception.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur Le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Pour le Président et par délégation,
La Cheffe du service de Protection Maternelle et Infantile – Soutien à la parentalité

Emilie NOIROT



	Mâcon, le 02/04/24
Espace Duhesme 18, rue de Flacé 71026 MÂCON Cedex 9 Mél : def@saoneetloire71.fr	ROMANECHÉ THORINS ASSISTANTS MATERNELS AGREES A DOMICILE RADIATIONS

(*) Y compris, le cas échéant, celles autorisées à titre dérogatoire pour répondre à un besoin spécifique.

Néant



Espace Duhesme 18, rue de Flacé 71026 MÂCON Cedex 9 Mél : def@saoneetloire71.fr	Mâcon, le 02/04/24
	ROMANECHÉ THORINS ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS RADIATIONS

(*) Y compris, le cas échéant, celles autorisées à titre dérogatoire pour répondre à un besoin spécifique.

Néant